

(Ce guide détaillé doit être lu en conjonction avec la brochure d'information « Use Your Skills » [« Utilisez vos compétences »].)

Le bénévolat est une activité volontaire au Royaume-Uni, c'est-à-dire que personne ne vous y oblige: vous seul choisissez d'y prendre part.

Choix de l'activité bénévole (Choosing the volunteering activity)

Il existe divers types d'activités bénévoles au Royaume-Uni. Comment choisir celle qui vous convient le mieux? Vous devez prendre divers facteurs en compte :

- **Où pouvez-vous trouver des informations sur le bénévolat?** Vous pouvez discuter avec vos amis, ou prendre directement contact avec les organismes. Si vous ne disposez pas d'informations et que vous souhaitez bénéficier de conseils, le mieux est de vous rendre dans votre **Volunteer Centre (Centre de bénévolat)** local. Ses animateurs pourront vous donner des informations sur l'ensemble des activités bénévoles offertes dans votre secteur et ils pourront vous aider à trouver les activités qui correspondent le mieux à vos intérêts.
- **Combien de temps libre avez-vous? Quels jours êtes-vous disponible?** De nombreuses activités de bénévolat vous permettront de ne consacrer qu'une heure par semaine. D'autres activités de bénévolat peuvent requérir deux ou trois jours de disponibles par semaines, incluant une formation de base : par exemple, du bénévolat dans un centre de conseil. Pour être rémunéré en tant que conseiller, il vous faudra passer au moins une année en tant que bénévole.
- **Votre emploi du temps est-il flexible?** Certaines activités de bénévolat vous permettent de proposer votre aide lorsque vous avez du temps libre ou lorsque vous souhaitez participer aux tâches. D'autres activités comptent sur la présence des bénévoles pour fournir un service et requièrent que les bénévoles se présentent à des horaires spécifiques ou fixés à l'avance. Par exemple, ,un service de conseil peut avoir besoin de vous pour des tâches bénévoles chaque lundi entre 10h00 et 16h00 et nécessiter votre présence à une séance de formation chaque jeudi entre 9h30 et 15h00 pendant trois mois.
- **Pour quels types d'activités souhaitez-vous devenir bénévole?** Conseil? Jardinage? Assistance aux personnes âgées? Activités impliquant des enfants? Accueil? Service du thé et du café? Interprétation? Logiciels informatiques? Le choix est vaste: il n'y a qu'à demander.
- **Quelles sont vos compétences?** Parlez-vous une langue étrangère? Avez-vous de bonnes capacités de communication avec les autres? Avez-vous d'autres traits de caractères qui peuvent se révéler utiles? Avez-vous une expérience dans l'enseignement? Êtes-vous doué pour la comptabilité? Êtes-vous diplômé? Vous pouvez trouver une activité bénévole dans laquelle vous pouvez utiliser ces compétences.
- **Quel est votre niveau d'anglais?** Certaines tâches bénévoles ne requièrent pas un niveau particulier d'anglais (jardinage, travaux pratiques, ou service du café, par exemple). D'autres tâches, telles que les services de conseil ou d'accueil requièrent un bon niveau d'anglais oral. Demandez-nous : il y a certainement quelque chose qui vous convient.
- **Communication de renseignements par l'Identité Judiciaire (Criminal Record Bureau, CRB).** Certaines activités de bénévolat requièrent que tous les bénévoles remplissent un formulaire de candidature intitulée CRB ou Police "Disclosure/Check" (fiche de renseignements du Service de l'Identité Judiciaire). Il s'agit de s'assurer que, dans le casier judiciaire des bénévoles, aucune condamnation n'est inappropriée avec une activité de bénévolat. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter ; ceci n'affectera en rien votre demande d'asile. Les activités bénévoles dans lesquelles vous êtes en contact direct avec les enfants ou des adultes vulnérables requièrent que tous les bénévoles voient leur casier judiciaire vérifié. Ceci parce que les organismes ont un devoir de protection des enfants et des adultes vulnérables. Cette vérification est gratuite pour les bénévoles et peuvent être effectuées à la fois pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. Notre organisme vous donnera tous les détails concernant cette vérification et vous aidera à remplir le formulaire de candidature.

Convenir d'un horaire de rendez-vous, de réunion, de bénévolat **(Arranging appointments, meetings and volunteering times).**

- **Convenez des horaires.** Si quelqu'un vous propose un horaire de rendez-vous ou de bénévolat, veuillez lui dire immédiatement si cet horaire (ou si la tâche de bénévolat) ne vous convient pas. Souvenez-vous que vous pouvez toujours dire « Non ! ». Il vaut mieux le faire immédiatement, afin d'éviter tout malentendu par la suite. Si vous avez des obligations (famille, université, emploi, ou quoi que ce soit), vous pouvez suggérer un horaire différent.
- **Respectez les horaires.** Vous êtes bénévole et pouvez choisir vos horaires, mais vous devez les respecter. Si vous n'avez plus la possibilité de participer à une activité volontaire à un horaire convenu, ou si vous ne pouvez plus assister à un rendez-vous fixé à l'avance ou à une séance de formation, vous devez téléphoner le plus tôt possible à l'organisme afin que ses organisateurs trouvent un autre arrangement.
- **La procédure de recrutement et de sélection** des organismes peut varier. Elle peut inclure : des formulaires de candidature, des entretiens informels, des références, une vérification de votre casier judiciaire par le CRB et une période d'essai. Le Volunteer Centre peut vous aider dans cette procédure de candidature si vous le souhaitez. Si votre niveau d'anglais n'est pas très bon, l'organisme devra vous aider à remplir le formulaire de candidature. Pour certaines tâches bénévoles vous devrez suivre une formation avant ou après que vous ayez commencé vos travaux bénévoles.
- **Frais.** Certains organismes vous rembourseront vos frais de transport dans le cadre de votre premier entretien, prévu à l'avance, en tant que candidat au bénévolat, c'est-à-dire avant que nous ne commenciez vos travaux de bénévolat.

Une fois que vos activités bénévoles ont commencé (« Once you have started volunteering »)

- **Engagement et fiabilité.** En vous montrant engagé et fiable, vous construirez un bon parcours qui vous servira de référence sûre. Tous les employeurs voudront la preuve de vos qualités, telles que votre engagement et votre fiabilité avant de vous proposer un emploi.
- **Responsable attribué.** Vous devriez voir attitrer un responsable. Celui-ci vous aidera à prendre vos marques au sein de l'organisme, répondra à vos questions éventuelles et réglera vos problèmes si vous en avez. Il vous inscrira également à des cours de formation et vous donnera tout son soutien au cours de votre tâche. C'est une bonne idée de vous entretenir régulièrement avec votre responsable, puisque celui-ci rédigera vos futures lettres de référence.
- **Pontualité.** Lorsque vos activités ont été planifiées à l'avance, vous devez toujours arriver à l'heure. Vous devrez téléphoner à l'organisme si vous ne pouvez pas vous présenter au rendez-vous, en cas de maladie, par exemple.
- **Frais.** Vous avez droit au remboursement de vos frais, par exemple vos tickets de bus, vos déjeuners ou les frais de nourrice. Votre responsable vous montrera où trouver les formulaires de demande de remboursement des frais et comment les compléter. Vous devrez normalement fournir les reçus ou une photocopie à votre organisme. N'hésitez pas à demander le remboursement de vos frais : vous ne devez pas perdre de l'argent en travaillant bénévolement !
- **Vous pouvez toujours arrêter** vos activités bénévoles si vous le souhaitez. Par exemple, si vous trouvez du travail, ou si vous souhaitez faire quelque chose d'autre.
- **Parlez-en à vos amis** si vous êtes satisfait de vos activités bénévoles !

Volunteer Centre Sheffield, 33 Rockingham Lane, Sheffield, S1 4FW. Tel: 0114 253 6655

This leaflet was written in conjunction with the Northern Refugee Centre, and funded by the Opportunities for Volunteering Scheme in Partnership with the Department of Health and Volunteering England

Quality accredited by



Service of



Member of National Association for Council for Voluntary Service

